

AUPAIR CONNECT — TABLEAU

Tableau comparatif des coûts de garde

Au pair, nounou ou crèche : coût mensuel, aides et reste à charge.

TABLEAU

FRANÇAIS

V1.0.0

Au pair, nounou à domicile ou crèche : le bon choix dépend surtout du reste à charge et du besoin de flexibilité. Voici comment comparer les trois options honnêtement, sans oublier les aides ni les limites de chaque formule.

L'au pair : un coût encadré, mais sans crédit d'impôt

L'accueil au pair est un dispositif d'échange culturel, pas un emploi de garde d'enfants classique. La famille verse une contribution financière (argent de poche) et cotise à l'Urssaf, mais le dispositif n'ouvre pas droit au crédit d'impôt « services à la personne ».

- Argent de poche : 326,25-391,50 €/mois (UE/EEE) ; 320 €/mois minimum (hors UE/EEE).
- Cotisations sociales Urssaf sur base forfaitaire.
- Chambre individuelle et repas inclus.
- Maximum 5 h/jour et 25 h/semaine de tâches familiales/ménagères.
- Aucun crédit d'impôt « services à la personne » (art. 199 sexdecies CGI).

RESTE À CHARGE MENSUEL (AU PAIR)

La nounou à domicile : flexible, mais plus coûteuse au tarif horaire

Une nounou déclarée offre une grande flexibilité et une garde individualisée. Le coût horaire est nettement plus élevé que l'au pair, mais l'emploi à domicile peut ouvrir droit aux aides et au crédit d'impôt « services à la personne », selon l'éligibilité de la famille.

- Tarif horaire de marché élevé selon la région et l'expérience.
- Cotisations et déclaration via le CESU / Urssaf particuliers employeurs.
- Éligibilité possible aux aides à la garde et au crédit d'impôt services à la personne.
- Garde personnalisée, y compris hors horaires scolaires.

RESTE À CHARGE MENSUEL (NOUNOU)

La crèche : peu coûteuse, mais peu flexible

La crèche collective est généralement l'option la moins chère au regard du quotient familial, mais elle dépend des places disponibles et ne couvre ni les soirées ni le périscolaire de façon étendue.

- Tarif modulé selon les revenus (quotient familial).
- Horaires d'ouverture rigides, fermetures annuelles.
- Garde collective, pas individualisée.
- Liste d'attente fréquente selon les communes.

RESTE À CHARGE MENSUEL (CRÈCHE)

Comment décider

Comparez toujours le reste à charge mensuel, pas seulement le tarif affiché : ajoutez les cotisations, la chambre et les repas pour l'au pair, l'aide et le crédit d'impôt pour la nounou, et les frais réels pour la crèche.

- Besoin de souplesse horaire ? La nounou est souvent la plus adaptable.
- Budget serré et horaires classiques ? La crèche est souvent la moins chère.
- Besoin de garde à domicile et d'un échange culturel ? L'au pair peut convenir.
- Vérifiez systématiquement l'éligibilité aux aides : elle change le résultat.

À compléter ensemble

DÉCISION ET ARBITRAGE FINAL
